

Compétence, devis, financement: choisissez un pro qualifié!

Pour vos travaux de rénovation, choisir le professionnel le plus qualifié est essentiel. Parmi les autres critères de choix, le contenu du devis travaux, les assurances et garanties obligatoires. Découvrez tout ce qu'il faut savoir pour bien débuter votre projet travaux et ainsi réaliser la rénovation énergétique de votre logement avec succès.



Trouver un professionnel pour vos travaux : par où commencer ?

Des pros sélectionnés par corps de métier, près de chez vous et qualifiés, c'est possible. Notamment grâce au service d'EDF "[Trouver un pro](#)" qui vous permet de prendre contact avec des [professionnels de la rénovation énergétique](#). C'est rassurant de passer par un professionnel en prenant en compte les avis et expériences de ses anciens clients.

Grâce à Internet également, avec la possibilité d'être rapidement mis en relation après avoir rempli un formulaire de demande de devis.

Quoi qu'il en soit, **demandez plusieurs devis** afin de comparer les prestations proposées, les

matériaux utilisés et les prix pratiqués.

Le devis travaux est crucial pour votre projet de rénovation

Le devis travaux pose les bases de votre projet de rénovation ou de construction : chaque élément compte au moment de le remplir. Les informations basiques comme le nom de l'entreprise ou vos coordonnées ; mais aussi des informations indispensables telles que le détail des travaux, les montants HT et TTC ou encore le début du chantier et sa durée.

+ d'infos :

- Un devis travaux devient obligatoire dès que le budget estimé dépasse 150 €,
- un devis travaux a valeur de contrat dès lors qu'il est signé.

Gardez la main sur votre projet travaux

Avant de débiter vos travaux de rénovation énergétique ou de construction, assurez-vous de maîtriser votre projet de A à Z. Première priorité, vérifier que le professionnel a bien souscrit à une assurance couvrant ses responsabilités civiles.

Obligatoire, elle vous couvrira en cas de litige. Tout comme nous vous conseillons de vérifier qu'il est bien assuré au titre de [la garantie décennale](#).

Et le financement de vos travaux dans tout ça ?

Les mesures fiscales et aides financières représentent un précieux coup de pouce. En effet, dans le cadre de travaux de rénovation, [le crédit d'impôt](#), par exemple, peut vous être accordé si vous passez par un professionnel.

D'autres aides, adaptées à vos projets, existent dont les [Prêts Travaux bonifiés par EDF](#), proposés par le partenaire financier d'EDF, Domofinance. Pour en bénéficier, vous devez faire réaliser vos travaux par un [Partenaire Économies d'Énergie d'EDF](#).

Crédit photo ©EDF - SASSO CHRISTEL

Article créé le 20/08/2012

Article mis à jour le 29/08/2019

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux